

Demander une carte nationale d'identité

Quelles pièces dois-je apporter ?

1. Une pièce d'identité

Au choix :

- Votre carte nationale d'identité à renouveler ou votre passeport électronique ou biométrique;
- Votre carte nationale d'identité valide ou votre passeport non sécurisé.

Cette pièce d'identité doit être valide ou **périmée depuis moins de deux ans**.

Si vous ne disposez que d'une pièce d'identité **périmée depuis plus de 3 ans, vous devez accompagner votre pièce d'identité d'un extrait d'acte de naissance avec filiation** (de moins de trois mois).

En cas de perte, un timbre fiscal d'une valeur de **25€** vous sera demandé. Vous déclarerez la perte en même temps que votre demande, au guichet.

En cas de vol, il est nécessaire de fournir une déclaration de vol à effectuer au commissariat de police le plus proche. **25€** en timbre fiscal vous seront également demandés.

2. Deux photographies

- En couleur,
- identiques,
- de moins de 6 mois,
- tête nue,
- cou dégagé,
- de face,
- expression neutre,
- sur un fond uni de couleur claire (bleu clair, gris clair)

3. Un justificatif de domicile

Datant de moins de 6 mois :

- factures de gaz,
- téléphone,
- électricité,
- eau,

Si vous habitez chez des parents ou des tiers, vous devez fournir en plus :

- Une attestation d'hébergement précisant que l'intéressé demeure à cette adresse depuis plus de 3 mois;
- Une pièce d'identité de l'hébergeant;
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois de l'hébergeant.

❖ **Si vous souhaitez utiliser un nom d'usage (nom de l'époux) : il faudra également ramener le livret de famille.**

Pour les moins de 18 ans

Vous devez fournir :

1. **Pour une 1ère demande** : une copie intégrale de l'acte de naissance du mineur datant de moins de trois mois ;
2. **Pour un renouvellement** : le livret de famille des parents, à défaut une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
3. Son passeport ou sa carte nationale d'identité expirée (en cas de renouvellement);
4. Deux photographies d'identité en couleur, identiques, récentes de moins de 6 mois, tête nue, cou dégagé, de face, expression neutre sur un fond uni de couleur claire (bleu clair, gris clair) – pas de photos scannées ou numériques;
5. Un justificatif de domicile de moins de 6 mois **au nom du parent** où est domicilié l'enfant;
6. **La pièce d'identité du parent** qui dépose la demande;
7. **Votre livret de famille;**
8. **Votre jugement de divorce si vous êtes divorcé(e)**
9. 25 € de timbre fiscal si l'ancienne carte ne peut pas être produite (perte ou vol)

La présence du mineur est obligatoire uniquement au moment du dépôt de la demande de carte nationale d'identité, il doit être accompagné d'un parent.

Validité

Le décret du 20 décembre 2013 a augmenté la période de validité de la plupart des cartes d'identité à **15 ans au lieu de 10 ans**.

En pratique

Si votre carte d'identité vous a été délivrée après le 1er janvier 2004, vous aviez **plus de 18 ans** lors de la délivrance de votre nouvelle carte d'identité, celle-ci est valable **15 ans**.

Si vous êtes mineur de **moins de 18 ans**, votre carte demeure toujours valable pendant **10 ans**.